

PÉRENNISATION DES OSC: 5,3



Le terrain politique a été très agité en 2019 durant les préparatifs des élections législatives et les débats sur le projet de nouvelle constitution. Les élections, prévues pour fin 2018, ont été reportées à 2019, puis une deuxième fois jusqu'à février 2020. Les partis politiques de l'opposition ont proposé de boycotter les élections parce qu'ils estimaient que la structure de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et la composition des listes d'électeurs ne remplissaient pas les conditions nécessaires pour des élections libres et impartiales. Les partis politiques de l'opposition ont également protesté contre le retard de la finalisation des élections communautaires de 2018, dont les résultats étaient contestés.

Des OSC, des partis politiques de l'opposition, et d'autres parties prenantes se sont opposés ensemble à la modification de la constitution, craignant l'élimination de la limite actuelle de deux mandats présidentiels, ce qui permettrait au président Alpha Condé de se présenter pour un troisième mandat. Le Front national de défense de la constitution (FNDC), une coalition pro-démocratie d'OSC et de partis politiques de l'opposition, a organisé des manifestations dans tout le pays contre le projet de réforme constitutionnelle malgré l'interdiction des manifestations imposée en 2018. Les protestations ont entraîné un certain nombre de décès, dont celui d'un étudiant qui aurait été battu à mort par la police pendant une manifestation à l'Université de Labé au mois de mai, et ceux de onze manifestants tués en octobre par les forces de l'ordre qui ont eu recours au gaz lacrymogène et à des balles réelles. Les forces de l'ordre n'ont pas reconnu ces décès. Au moins soixante membres du FNDC ont été arrêtés en octobre et novembre, et six d'entre eux ont été condamnés à jusqu'à un an de prison pour avoir organisé les protestations. Six journalistes ont été arrêtés et inculpés pour diffamation, ce que certains observateurs ont considéré comme des tentatives de museler les critiques du gouvernement, d'après les rapports du Département d'État des États-Unis de 2019 sur les pratiques des droits humains en Guinée. Les organisations de droits humains ont dénoncé de nombreuses violations des droits des citoyens pendant l'année, y compris l'interdiction de manifester, des procédures illégales d'arrestation et le refus d'accorder l'agrément à de nombreuses OSC. En décembre 2019, après des mois de spéculation, le président a publié un projet de nouvelle constitution et annoncé qu'un référendum se tiendrait avant l'élection présidentielle prévue pour 2020.

La croissance économique de la Guinée, alimentée par l'investissement étranger dans le secteur minier, a été robuste en 2019. Plus de la moitié des travailleurs guinéens sont employés dans l'agriculture qui a continué de faire face aux difficultés liées au changement climatique en 2019. Le taux de chômage est élevé, surtout chez les jeunes. Le secteur de l'éducation nationale a été fortement perturbé par la grève du Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) qui exigeaient de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaire. La Guinée se plaçait en 2019 au 130e rang des 180 pays de l'indice de perception de la corruption de Transparency International et au 174e rang sur 189 pays de l'indice de développement humain de la Banque mondiale en 2019.

Le score de pérennisation des OSC en Guinée s'est légèrement détérioré en 2019. Le contexte juridique des OSC s'est modérément détérioré parce que les OSC ont fait l'objet d'une application abusive des lois existantes. La

capacité organisationnelle des OSC s'est légèrement détériorée parce que les tensions socio-politiques ont affecté les relations entre les organisations et leurs groupes cibles. La situation politique a légèrement affaibli le plaidoyer en compliquant la planification et la mise en œuvre des activités de plaidoyer. L'image publique des OSC s'est légèrement améliorée parce que les organisations ont bénéficié d'une couverture médiatique plus importante et que leur image auprès du public s'est améliorée. La viabilité financière, la prestation de services et l'infrastructure sectorielle n'ont pas changé.

Selon les données les plus récentes du Programme d'appui aux OSC (PASOC) de l'Union européenne (UE), 1 010 OSC étaient enregistrées en Guinée en 2017, dont 941 organisations non gouvernementales (ONG), 39 réseaux, 12 plateformes, 11 fédérations, 5 centrales syndicales, et 2 coordinations d'OSC. La plupart des organisations sont basées dans la capitale, Conakry.

CONTEXTE JURIDIQUE: 5,1



Le contexte juridique des OSC s'est modérément détérioré en 2019. Les OSC ont débattu librement d'un grand nombre de sujets d'intérêt public et ont librement exprimé leurs opinions. Mais elles ont subi des abus d'autorité de plusieurs ordres, y compris des restrictions à leur droit de manifestation, des arrestations arbitraires, le musèlement des médias, des répressions disproportionnées de la part des forces de l'ordre, et la confiscation de libertés publiques et individuelles.

L'article 10 de la Constitution donne le droit à tout Guinéen de former des associations et des sociétés. La législation régissant les OSC comprend la loi no L/2005/013/AN et la loi no L/2005/014/AN sur les associations et les ONG, le Code de travail guinéen, la loi no L/02/CNT sur la liberté de la presse et le traité sur

l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) sur les sociétés coopératives. La principale différence entre les associations et les ONG est que les associations peuvent fonctionner sans reconnaissance de l'État et ont généralement des champs d'action limités, tandis que les ONG doivent avoir l'agrément de l'État et des champs d'action plus larges et respecter des dispositions légales strictes régissant leur constitution et leur fonctionnement. En 2019, l'Assemblée nationale a révisé la loi no L/2005/013/AN pour permettre aux ONG d'être financées au même titre que les entités d'utilité publique, à condition de répondre à certains critères. Mais cette nouvelle loi n'a jamais été promulguée.

Pour pouvoir fonctionner pleinement, toutes les OSC nationales, mises à part les centrales syndicales, doivent être approuvées par arrêté ministériel, ou, à l'échelle locale, par les gouverneurs et les préfets. Les OSC s'enregistrent auprès du Service régional d'appui et de coordination des coopératives et des ONG (SERACCO) et du Département des micro-réalisations au niveau de la préfecture et de la région. Au niveau national, les OSC s'enregistrent auprès et sont sous la tutelle du Service national de réglementation et de promotion des ONG et mouvements associatifs (SERPROMA) du ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). Malgré l'existence de textes favorables, les OSC ont connu d'énormes difficultés à se faire enregistrer au niveau national en 2019, principalement parce que le SERPROMA a été inactif parce qu'il a été délogé pendant plusieurs mois par une famille qui en revendiquait la propriété. Une fois approuvé, l'enregistrement est valable pendant trois ans. Chaque année, les OSC doivent soumettre des rapports d'activité et des états financiers au MATD. En 2019, le MATD a refusé de renouveler l'enregistrement de nombreuses OSC qui avaient enfreint la loi, par exemple en ne soumettant pas de rapports annuels, en participant à des activités politiques ou en appelant à la désobéissance civile. L'enregistrement et le renouvellement de l'enregistrement ont été plus faciles au niveau régional, préfectoral et sous-préfectoral.

Une coalition d'OSC dirigée par la Plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD) et certaines formations de l'opposition ont déposé une série de recours légaux devant les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux. Les dossiers contestaient les actions du gouvernement en 2019, y compris les restrictions au droit

de manifestation, les arrestations arbitraires, le musèlement des médias, les répressions disproportionnées des forces de l'ordre, et la confiscation des libertés publiques et individuelles. Le 25 juin 2019, l'Assemblée nationale a adopté une loi sur le recours à la force par les forces de l'ordre. La loi prévoit plusieurs justifications pour l'usage de la force, y compris la défense des positions occupées par la police. La loi ne stipule pas clairement que les armes à feu ne peuvent être utilisées qu'en cas de menace de mort ou de blessure grave. La note explicative qui accompagne la loi souligne la nécessité de protéger les agents ayant fait usage de force contre des poursuites judiciaires à des fins de représailles. Cette disposition a fait naître la crainte que la loi puisse être utilisée pour entraver le contrôle judiciaire des services de maintien de l'ordre et des agents individuels.

Les articles 30 et 31 du chapitre III de la loi no L/2005/013/AN traitent de la fiscalité des OSC. Sur demande, le ministère de l'Économie et des Finances (MEF) accorde parfois aux OSC des exonérations de droits de douane sur les biens et équipements importés et d'autres avantages fiscaux, en fonction de leurs activités déclarées. Pendant de nombreuses années, cette loi a bénéficié aux organisations internationales plutôt qu'aux OSC guinéennes. Les subventions des partenaires financiers sont exonérées d'impôt. Sur autorisation de l'administration, une société qui accorde un don à une OSC bénéficie de déductions fiscales.

La loi autorise les OSC à mener des activités génératrices de revenus et à créer des entreprises sociales, à condition de respecter scrupuleusement les lois et réglementations pertinentes. Les marchés publics des instances publiques nationales et des collectivités locales sont ouverts aux OSC qui répondent aux critères énoncés. Les OSC peuvent mener des campagnes de collecte de fonds au profit des victimes de catastrophes naturelles, des pauvres et d'autres groupes défavorisés et marginalisés.

Les OSC ont accès à diverses sources de conseils juridiques compétents, notamment Avocats sans frontières (ASF), Mêmes droits pour tous (MDT), l'Association des femmes juristes (AFJ), le Barreau des avocats de Guinée, le Collectif des avocats de Guinée, et l'Association des magistrats de Guinée (AMG). Certaines de ces entités fournissent leurs services gratuitement.

CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE: 5,7

La capacité organisationnelle des OSC s'est détériorée en 2019, parce que les relations entre les OSC et leurs groupes cibles ont été affectées par les remous sociopolitiques.

Les OSC initient en général les projets en adoptant une approche participative et inclusive et s'appuient souvent sur les commentaires d'organes de gestion communautaire comme les comités de santé et d'hygiène et les associations de parents d'élèves. Les organisations à base communautaire s'investissent dans diverses activités d'exécution des plans de développement local. Par exemple, l'Association des jeunes du quartier Kaporé (AJK) participe au curage des canaux et nettoyage des espaces publics dans le quartier de Ratomà à Conakry ; l'Aide paysanne pour le développement (APAD) aux travaux d'assainissement du quartier Bonfi ; l'Association pour le développement économique de Dabola (ADED) à l'assainissement du marché central et des lieux de cultes de la préfecture de Dabola ; et l'Action guinéenne à l'assainissement et la protection de l'environnement (AGAPE) pour le reboisement lors de la campagne nationale de reboisement dans la région de Kindia.

Les missions, les structures et le fonctionnement des OSC doivent être clairement définis conformément aux lois nos L/2005/013/AN et L/2005/014/AN. Peu d'OSC réalisent une planification stratégique à cause des difficultés de mobilisation des ressources nécessaires. Les OSC guinéennes dépendent en grande partie du financement de partenaires étrangers qui ne couvrent généralement pas les coûts de la planification stratégique. Certaines organisations, comme le Centre africain de formation pour le développement (CENAFOD), l'Alliance pour la promotion de la gouvernance et des initiatives locales (AGIL), et le Leadership jeune pour la paix et le



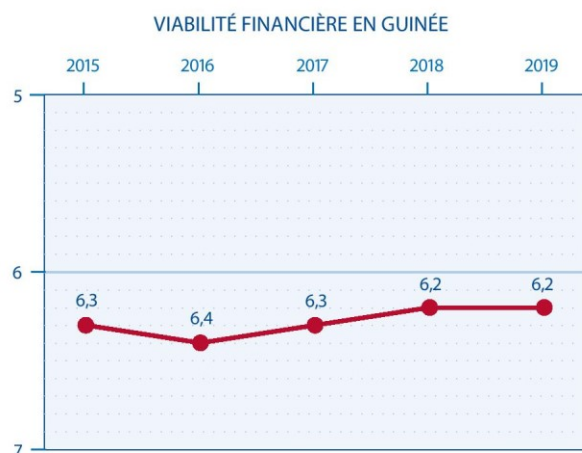
développement (LEJEPAD), ont eu en général des difficultés à exécuter leurs plans en raison du manque de financement local et international.

Les textes guinéens définissent clairement les fondements de la gouvernance interne des OSC. Par exemple, le conseil d'administration d'une OSC assure la représentation et la promotion de l'organisation, définit les orientations stratégiques ensuite approuvées par l'assemblée générale de membres et contribue à la mobilisation des ressources. Certaines OSC respectent ces règles, mais d'autres organisations ont de sérieux problèmes de chevauchement des responsabilités entre leurs structures internes. L'absence de mandats clairement définis peut entraîner des conflits entre les fondateurs qui cumulent parfois de multiples fonctions, comme celles de membre du conseil d'administration et de directeur exécutif.

Les OSC qui reçoivent des subventions de partenaires techniques et financiers ont souvent du mal à garder leur personnel après la fin des projets. Certaines OSC tentent de fidéliser leur personnel en offrant des primes, des prêts ou l'assurance maladie pour leur famille, mais ces avantages disparaissent en général lorsque les subventions sont épuisées. Les OSC recrutent de plus en plus de jeunes hommes et femmes pour des postes de responsabilité. Les jeunes salariés apprécient l'occasion de développer leurs compétences, mais leur recrutement ne contribue pas à planification de la relève, laquelle n'est pas incluse dans les plans stratégiques, lorsqu'ils existent.

Seules les organisations qui bénéficient régulièrement du soutien de partenaires techniques et financiers, comme le CENAFOD, l'AGIL, le LEJEPAD et la Coalition des jeunes leaders pour la paix et le développement (CoJeLPaiD), disposent des équipements et matériels de base (ordinateurs, véhicules, mobilier de bureau, etc.). L'accès à l'internet devenant plus répandu, le personnel des OSC utilise de plus en plus les smartphones pour communiquer. Certaines organisations exploitent des plateformes comme Facebook, WhatsApp et LinkedIn, pour obtenir des informations et renforcer leur visibilité.

VIABILITÉ FINANCIÈRE: 6,2



La viabilité financière des OSC n'a pas changé en 2019. Certains partenaires étrangers ont diminué leur financement durant l'année, mais les OSC ont continué à bénéficier de fonds d'autres sources, dont le gouvernement, les entreprises sociales et la vente de produits et de services.

Les OSC guinéennes dépendent principalement des fonds étrangers, mais ces financements se limitent généralement à des activités ponctuelles répondant à des besoins immédiats. Les principaux partenaires financiers étrangers sont l'USAID, l'UE, la Banque mondiale, des agences des Nations Unies, l'Agence française de développement (AFD), l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), le Carter Center, GAVI, l'alliance du vaccin, et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la

tuberculose et le paludisme. Ces partenaires financent des projets dans des domaines comme la santé, la sécurité alimentaire, et la transparence dans le secteur minier. Le financement des États-Unis a chuté de 75 millions USD en 2018 à 60 millions USD en 2019, et celui de l'UE de 185 millions EUR (environ 210 millions USD) en 2018 à 63 millions EUR (environ 72 millions USD) en 2019.

Compte tenu de leur faible niveau d'expérience, les OSC nationales reçoivent généralement la majeure partie de leur financement étranger en tant que sous-traitants des OSC internationales. Les OSC internationales en partenariat avec des organisations locales comprennent RTI/USA, Plan International, National Democratic Institute (NDI), Winrock International, Catholic Relief Services, FHI 360, Child Fund, Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), et Charente Maritime coopération. Les organisations guinéennes travaillant en qualité de sous-traitants d'organisations internationales comprennent le CENAFOD, l'AGIL, le LEJEPAD, la CoJeLPaiD, le Réseau Afrique jeunesse de Guinée (RAJ-GUI), la Coalition des Femmes Leaders (COFEL), la Coalition des femmes/filles de Guinée pour le dialogue la consolidation de la paix et le développement, (COFFIG-DCPD), et la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG-DCF). Les partenariats avec

les entités internationales aident à rehausser la visibilité des OSC locales et permettent le renforcement de leurs capacités, mais leur effet n'est guère durable parce qu'ils ne les aident pas à devenir indépendantes ou autonomes.

De nombreuses OSC reçoivent également des financements publics pour des activités ponctuelles comme la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les droits humains, le genre et équité ou la citoyenneté. Par exemple, le CENAFOD, l'AGIL, et le Centre communautaire de documentation et d'études (CECODE) ont bénéficié de financements de la Banque mondiale et de l'AFD par l'intermédiaire du MATD dans le cadre du Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV3) en 2019. L'année 2019 n'a pas connu de cas de discrimination dans le choix des OSC pour la mise en œuvre de projets du secteur public.

Les entreprises, depuis les banques et les sociétés de téléphonie jusqu'aux fabricants industriels et les commerces, contribuent aux activités des OSC. Par exemple, les sociétés minières comme la Société aurifère de Guinée, la Compagnie des bauxites de Guinée, Global Alumina Corporation, et Rio Tinto contribuent au développement socioéconomique avec des projets d'infrastructure comme la construction d'écoles et de routes, de centres de soins et le reboisement. Elles font souvent appel aux OSC pour ces travaux.

Malgré la diversité des sources de fonds, la plupart des OSC guinéennes n'ont pas une autonomie financière de long terme. Depuis quelques années, les OSC créent des entreprises sociales pour générer des revenus. Par exemple, Fraternité médicale de Guinée (FMG) propose des consultations prénatales et des soins pédiatriques et de maternité ; et Tinkisso-Antenna fabrique et vend des produits hygiéniques et sanitaires. Certaines organisations ont continué de générer des revenus de la vente de services, produits et locations en 2019, malgré les remous politiques dans le pays.

Les partenaires techniques et financiers exigent de plus en plus des rapports d'audit ou des comptes certifiés de la part des OSC avant de financer leurs projets. Les OSC qui en ont les moyens font appel à des cabinets agréés pour la certification de leurs bilans annuels. Certaines OSC utilisent des logiciels comptables comme Sage, TOMPRO, et Ciel.

PLAIDOYER: 4,9

Le plaidoyer s'est légèrement détérioré en 2019 parce que les remous sociopolitiques ont entravé la planification et la mise en œuvre des activités.

Les OSC guinéennes ont des lignes de communication directes avec les pouvoirs publics qui les consultent souvent sur des sujets importants dans des domaines comme l'éducation, les droits humains, les élections, la sécurité, et le transport. Par exemple, en 2019, la primature a organisé des consultations au sujet de l'adoption d'une nouvelle constitution, auxquelles de nombreuses OSC ont pris part, notamment le Conseil national des OSC de Guinée (CNOSCG), la Coalition nationale des OSC de Guinée (CONASOG), et la CoJeLPaiD.

Les OSC ont été de plus en plus associées officiellement au processus décisionnel étatique. Par exemple, les OSC ont participé au Comité de surveillance de l'adhérence de la Guinée à l'Initiative de transparence dans les industries extractives, au Comité inter parties de la Commission électorale nationale indépendante, et au Comité de pilotage de régulation des marchés publics. La Plateforme des OSC pour le soutien aux activités de vaccination (POSSAV) et la COFEL sont membres statutaires du Comité de pilotage de l'instance de coordination nationale du Fonds mondial. La FMG, la Croix-Rouge guinéenne (CRG), et l'AGIL sont membres du Comité consultatif inter agence sur les questions de santé. ACORD International, Guinée Écologie, Agri Business Excellence participent au Cadre de concertation multi acteurs sur le foncier.

Le code des collectivités locales offre aux OSC la possibilité de participer à de nombreux espaces de concertation, comme les sessions ordinaires des conseils communaux et les sessions des comités préfectoraux de développement local. Les OSC et le public sont également présents dans des groupes comme les comités de santé



et d'hygiène, les comités de gestion des points d'eau, les comités locaux de protection de l'enfance et les comités de prévention et gestion des conflits. Parmi les OSC qui prennent part à de telles activités figurent Association pour le développement économique de Dabola (ADED), l'Association de coopération et de recherches de N'Zérékoré, et l'Association locale de Norassoba à Sigiri.

Les campagnes menées par les coalitions d'OSC influencent parfois plus efficacement les débats publics et l'opinion publique que celles menées par des organisations individuelles. Les coalitions notables sont la FNDC qui a organisé en 2019 la résistance à la nouvelle constitution proposée, et le SLECG qui a lancé la grève des enseignants. Un certain nombre d'initiatives d'OSC en 2019 ont ciblé la révision des modalités d'organisation des élections législatives et référendaire, la baisse du prix du carburant à la pompe, et l'amélioration des conditions de vie des populations impactées directement par les activités minières. Une coalition d'OSC dirigée par la Plateforme des citoyens unis pour le développement (PCUD) a déposé une série de recours légaux devant les tribunaux nationaux, régionaux et internationaux pour contester les décisions de l'administration publique en 2019 découlant de l'interdiction de manifester déclarée en 2018. Des OSC de plaidoyer comme l'Association des blogueurs de Guinée et Balai citoyen ont tenté d'évaluer la mise en œuvre des promesses de campagne électorale par le gouvernement en 2019, mais elles ont eu des difficultés à obtenir les informations nécessaires.

Le concept de lobbying est peu maîtrisé par les OSC guinéennes, et les efforts de mutualisation manquent pour influencer la législation. Exceptionnellement, en 2019, grâce au lobbying exercé sur les pouvoirs publics par la Confédération nationale des travailleurs de Guinée (CNTG), le Code civil guinéen a accordé aux femmes qui peuvent désormais enregistrer leurs enfants à la naissance.

La communauté des OSC est consciente de l'importance d'un cadre juridique et réglementaire favorable qui permettrait d'améliorer leur efficacité et leur pérennisation. Mais en 2019, les OSC n'ont pas mené d'actions d'envergure pour promouvoir les réformes juridiques favorables au secteur, à l'exception de quelques déclarations en rapport aux lois n° L/2005/013/AN et no L/2005/014/AN faites par le CNOSCG, la PCUD, la CoJeLPaiD, et le Réseau des organisations de la société civile pour l'observation et le suivi des élections (ROSE). Elles n'ont pas réussi à persuader le gouvernement de promulguer la nouvelle loi sur les OSC.

PRESTATION DE SERVICES: 5,0



La prestation de services des OSC n'a pas changé en 2019. Malgré les difficultés et contraintes de planification et de mise en œuvre des activités en raison des troubles dans le pays, elles ont continué à fournir des services dans divers domaines, dont la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la protection de l'environnement, l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'élevage, les transports, la sécurité et la gouvernance. Par exemple, avec un financement du PACV3, le CENAFOD, l'AGIL et le CECODE ont fourni des services d'appui aux municipalités locales. Expertise France, la plateforme Démocratie sanitaire et implication citoyenne (DES-ICI), et la POSSAV ont mené des campagnes de sensibilisation pour la vaccination de masse avec un financement de RTI. Le Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP) Guinée a développé des alertes précoces pour

la prévention et la gestion des conflits dans la région de Boké, et le Club des Amis du monde (CAM) a distribué des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée.

Les services des OSC s'adressent parfois à des groupes plus larges, comme les universitaires, les fonctionnaires et les lecteurs. Par exemple, le WANEP Guinée publie un bulletin mensuel sur la sécurité routière et la violence, et le LEJEPAD produit une analyse mensuelle de l'environnement socio-politique en Guinée. La majorité des OSC guinéennes ont un caractère laïc et ne font pas de discrimination relative à la race et à l'ethnie.

Les OSC vendent souvent leurs produits et services à des prix généralement inférieurs à ceux des entreprises. Par exemple, l'Organisation catholique pour la promotion humaine (OCPH) loue des bureaux et salles de réunion à

d'autres OSC à des prix relativement abordables. Les OSC ne se sont pas heurtées à des difficultés de paiement des services fournis à leurs groupes bénéficiaires.

Le gouvernement est au courant des contributions des OSC au développement grâce aux médias, aux sites web des OSC, à des réunions et aux rapports d'activité. Les OSC sont constamment sollicitées par le gouvernement pour participer aux efforts d'intérêt public, comme la prévention des mutilations génitales féminines.

INFRASTRUCTURE SECTORIELLE: 5,5

L'infrastructure de soutien du secteur des OSC est restée stable en 2019. Les OSC à Conakry et dans les capitales régionales ont continué à avoir accès à l'information, à l'internet et à d'autres services dans des bibliothèques régionales et d'ambassades, des espaces culturels pour les jeunes en zone urbaine (les « Bluezones »), le centre MOUNA Technologies, la Maison de la presse ; les maisons de jeunes à travers les Centres d'écoute, de conseils et d'orientation des jeunes (CECOJE). Les OSC implantées dans les villes de l'intérieur du pays ont continué à avoir des difficultés à accéder à ces services.

Les organisations internationales comme FHI 360, RTI et NDI réaffectent des fonds des partenaires financiers aux OSC guinéennes pour la réalisation des projets identifiés au niveau local ou communautaire. Les fondations communautaires comme Rio Tinto, Prosmi et Djériba Diaby offrent de petites subventions pour des projets locaux.

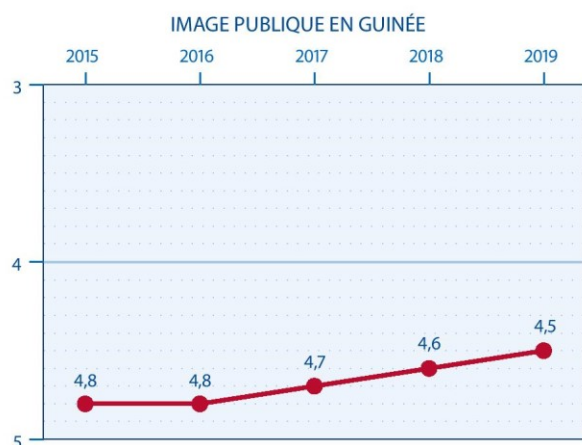
Il n'existe pas une plateforme pour défendre les intérêts de l'ensemble des OSC guinéennes, mais elles coopèrent souvent par l'intermédiaire de réseaux et coalitions. Par exemple, les membres de WANEP Guinée produisent des rapports de recherche sur la sécurité, et la COFEL publie des rapports de contrôle citoyen de la gouvernance dans le secteur de la santé. L'une des principales coalitions de médias privés est l'Union des radios et télévisions libres de Guinée (URTELGUI) qui défend les intérêts des promoteurs privés dans les secteurs de la communication et sert d'interface entre ses membres et les services de l'État. Le CNOSCG organise des discussions et représente les intérêts de ses membres auprès des services de l'État et du secteur privé, et le PCUD contribue à l'amélioration de la visibilité de ses membres et promeut de bonnes pratiques de gouvernance organisationnelle.

Des formateurs privés de gestion des OSC et d'autres domaines pertinents sont disponibles en Guinée. Plusieurs OSC proposent des formations pour le renforcement des capacités à d'autres organisations. Par exemple, le CENAFOD assure de la formation sur les relations publiques, le plaidoyer, la collecte de fonds et la création de nouvelles organisations, et la société Conformia tient des ateliers sur la gestion comptable, le marketing et le suivi-évaluation. Un nombre croissant d'entreprises privées proposent de la formation aux OSC : Optima Formation sur la gestion de projets, Guinée Consulting Business sur la gestion comptable et financière, et PRIDE sur la gestion de projets et l'esprit d'entreprise. La formation de base en gestion des OSC est également disponible gratuitement par l'intermédiaire du SERPROMA et ses antennes dans la capitale et dans les villes secondaires, mais les OSC ont du mal à y accéder, parce que le MATD ne leur fournit pas les ressources financières ou matérielles nécessaires pour y participer.

Les OSC en Guinée ont développé divers partenariats avec des entités publiques. Par exemple, la POSSAV et le ministère de la Santé collaborent sur des projets de vaccination, et CONAG-DCF coopère avec le ministère de la Citoyenneté et des Droits de l'Homme dans le cadre de la Semaine nationale de la citoyenneté. Les OSC travaillent régulièrement avec les sociétés minières comme la Compagnie des bauxites de Guinée, la Compagnie des bauxites de Kindia et la Société aurifère de Guinée. Les OSC coopèrent occasionnellement avec les médias, mais leurs relations sont fondées sur des services ponctuels et non sur des partenariats durables.



IMAGE PUBLIQUE: 4,5



L'image publique des OSC s'est légèrement améliorée parce que les organisations ont occupé une place de plus en plus importante dans les médias, surtout en ligne, et que leur réputation auprès de la population a progressé.

Les services des OSC et leur participation aux débats publics ont bénéficié d'une couverture considérable par les médias locaux et nationaux en 2019. Les médias publics couvrant les OSC comprennent la Radio-télévision guinéenne, l'Agence guinéenne de presse, et Radio rurale de Guinée. Les médias privés comprennent Espace, Évasion, CIS Média, Nostalgie, et LYNX FM ainsi que la presse en ligne comme guineenews, aminata.com, boubacom, africaguinee, guinee.com, sincery.com. Les OSC payent généralement les journalistes pour la couverture de leurs événements. Les médias participent

de plus en plus à la diffusion des messages d'intérêt public, comme la campagne de vaccination des enfants et la campagne de distribution de moustiquaires imprégnées.

Le public a des conceptions très différentes des OSC, mais il en a en général une perception favorable, surtout de leur plaidoyer pour la réduction du prix de carburant à la pompe et l'amélioration des conditions de travail et de salaires des enseignants. Une partie du public a eu une perception négative des OSC en 2019 à cause des manifestations du FNDC qui ont fortement perturbé l'espace public, entraînant durant les jours la paralysie économique, des dégâts matériels, et des morts d'hommes.

Les autorités centrales et locales sont conscientes de l'impact positif des plaidoyers et des services fournis par les OSC et leur accordent une plus grande importance depuis peu. Pour preuve, les OSC sont représentées à divers échelons de décision dans le secteur minier, ainsi que de l'éducation et de la santé. Mais les responsables gouvernementaux, surtout s'ils sont alignés sur le parti au pouvoir, ont eu tendance à avoir une opinion négative des actions du FNDC. Les données manquent sur le point de vue du secteur privé sur les OSC.

Les OSC ont cherché activement à rehausser leur image publique en 2019. Les événements comme la fête de l'indépendance, la journée internationale des femmes, la semaine nationale de la citoyenneté, la fête de travail ont donné des occasions aux OSC de se promouvoir en disséminant des informations sur leurs activités et domaines d'intérêt. La presse en ligne a occupé une place de plus en plus importante dans la diffusion des messages des OSC. Quoiqu'elles ne touchent souvent que les classes lettrées de la société guinéenne, les OSC apprécient la capacité des médias en ligne à publier les informations en temps réel. Les OSC utilisent également WhatsApp, Facebook, Messenger, Imo Zoom, Duo et Skype pour communiquer avec leurs publics.

Depuis plusieurs années, un code d'éthique a été élaboré et adopté par les OSC avec l'appui technique de RTI sur financement de l'USAID. Ce code n'a jamais été révisé malgré les multiples changements dans l'environnement des OSC. Plusieurs grandes OSC, dont le CENAFOD, le CNOSCG, le RAJ-GUI, la CONAG-DCF, et la Coalition citoyenne pour les élections et la gouvernance (CoCEG), font des efforts de transparence dans leur gestion en employant leur propre code d'éthique. Guère d'OSC publient leurs rapports d'activités annuels. Certaines organisations publient les résultats de leurs activités annuelles sur leurs sites web ou par e-mails.

Clause de non-responsabilité: les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.